

Paris, le 29 mai 2002 n°213/D130

Formation SYSTEME PRODUCTIF

Réunion du 17 octobre 2001

PROJET D'AVIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITE

ANNEXE 1

PROJET D'AVIS

1. Le Conseil prend acte de la mise en œuvre par l'administration et par la plupart des organisations professionnelles agréées à cet effet, des recommandations qu'il avait approuvées l'an dernier, visant à rendre le délai de publication de l'indice de la production industrielle compatible avec le règlement européen des statistiques conjoncturelles.
Il constate avec satisfaction que le premier objectif consistant à réduire le délai de publication de l'indice à 45 jours a été atteint.
Il souhaite que l'ensemble des services et organisations professionnelles concernés poursuivent l'action engagée, en continuant à réduire les délais sans perte de qualité et sans mise en cause du système d'information existant, notamment en adhérant à la charte de qualité des enquêtes de branches et en procédant aux mises en conformité qui en découlent.
2. Le Conseil se félicite de l'ouverture sur l'internet de sites d'information statistique et administrative pour les entreprises.
Il constate également avec intérêt le développement des sites de collecte statistique sur l'internet ; il apprécie la qualité des mesures prises pour assurer la confidentialité des données individuelles des entreprises.
Le Conseil encourage vivement les services statistiques à progresser dans cette voie.
3. Le Conseil a constaté l'ampleur des travaux réalisés depuis plusieurs années pour la mise en conformité des statistiques conjoncturelles françaises avec le règlement européen de 1998. Il exprime sa satisfaction pour les progrès déjà acquis. Il a constaté que les priorités exprimées par le Conseil des ministres européens ont été respectées pour 2001 et que les dispositions ont été prises pour les échéances de 2002.
Il a également pris note des propositions de la Commission européenne concernant l'évolution de ce règlement.
Sans méconnaître les besoins exprimés par les autorités monétaires et financières en la matière, il souhaite que l'amélioration des délais de production et de la couverture pour chaque indice ainsi que l'introduction de nouveaux indices soient étudiées de façon différenciée en s'appuyant sur des études mettant en regard pour chaque modification du règlement son coût global dans chaque pays (tant pour les services statistiques que pour les entreprises) et les avantages attendus.
Par ailleurs, le Conseil considère que la première priorité est d'améliorer l'information conjoncturelle sur les services.
4. Le CNIS constate que l'ensemble des services statistiques concernés ont offert aux entreprises la possibilité de répondre aux enquêtes statistiques, à leur choix, en francs ou en euros, pendant toute la durée de la période de transition et qu'ils se préparent activement à diffuser en euros toute l'information statistique qu'ils produisent à compter du 1er janvier 2002.
5. Le Conseil prend acte de la concertation qui s'est engagée entre les statisticiens et les organisations professionnelles dans le cadre de la préparation de la révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits. Il souhaite que cette concertation se poursuive dans les prochains mois afin de définir des positions françaises à défendre au niveau international. Il souhaite également qu'une véritable concertation ait lieu au niveau européen avec l'ensemble des parties prenantes. Il demande que des informations circulent régulièrement auprès des acteurs concernés sur les travaux ou négociations en cours au niveau mondial et au niveau européen.

COMPTES RENDUS DE LA REUNION
SYSTEME PRODUCTIF
- 17 octobre 2001 -

Président : Edouard SALUSTRO, Président de la Société SALUSTRO-REYDEL

Rapporteur : Michel HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprise (INSEE)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I - Introduction et suivi des avis 2001 (M. SALUSTRO - M. HÉBERT)
- II - La statistique au service des entreprises via l'internet (M^{me} KAGAN) :
 . Présentation de sites internet d'information statistique ou administrative pilotés par l'INSEE et ouverts en 2000 :
 - Alisse,
 - indices Pro,
 - déclarations des entreprises par internet (DEI).
 . Collecte statistique par l'internet : l'expérimentation du SESSI.
- III - L'évolution des statistiques infra-annuelles dans le cadre européen (M. EURIAT) : les demandes européennes (EUROSTAT, BCE) accélèrent l'évolution des indicateurs conjoncturels français :
 - perspectives de l'IPI à 35 jours,
 - les tableaux de bord conjoncturels européens (Euro-SICS, etc.).
- IV - Le passage à l'euro (M. GRANDJEAN)
 Le point sur l'état de préparation du système statistique d'entreprises à J-76.
- V - Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 . présentation des EAE (tronc commun et sectorielles) (M. BRION)
 . l'enquête sur les liaisons inter-entreprises (M. GRANDJEAN)
 . l'enquête sur l'utilisation des NTIC dans le secteur tertiaire et dans les industries agro-alimentaires (M^{me} DEMOTES-MAINARD)
 . enquête sur la valeur des brevets européens (M^{me} FRANCOZ)
 . système d'information sur les nouvelles entreprises SINE 2002 (M^{me} BOBIN)
- VI - Les nomenclatures : ce qui va changer à moyen terme (M. BLANC)
- VII - Projet d'avis (M^{me} SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Min. Economie, finances et industrie-DGDDI
M.	ANGEL Jean-William	INSEE
M ^{me}	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Secrétariat du CNIS-Comité du label
M.	AUFRANT Marc	Premier Ministre-DDM
M.	BEGUIN Jean-Marie-	Min. Economie, finances et industrie-SESSI
M.	BLANC Michel	INSEE

M.	BOULENGIER Bernard	SFIC
M.	BOURGOIN Philippe	FFTB
M.	BRIGODIOT Alain	Syntec managment
M.	BRION Philippe	INSEE
M ^{me}	CAZENOVE Josette	Min. Agriculture et pêche
M.	DECAUDIN Georges	Min. Agriculture et pêche-SCEES
M.	DELAPORTE Maurice	L'alliance 7/ANIA
M ^{me}	DEMOTES-MAINARD Magali	INSEE
M ^{me}	DUMAS Danielle	Secrétariat du CNIS-Comité du label
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FONTANESI Franck	FIEV
M ^{me}	FRANCOZ Dominique	Min. Education nationale/SDES
M.	FREIZ Adrien	INSEE
M.	Gérard RAVIN	Min. Economie, finances et industrie-SESSI
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	HEBERT Michel	INSEE
M ^{me}	KAGAN Claudine	INSEE
M.	LAGNAN Dominique	UNICEM
M ^{me}	LAGUZET Claudine	Min. Equipement, transports et logement-DAEI/SES
M ^{me}	LAUREAT Marie-Andrée	Secrétariat du CNIS
M.	LEONARD Thierry	APCM
M ^{me}	MADINIER Chantal	INSEE
M ^{me}	MARY Sylvie	Secrétariat du CNIS-Comité du label
M ^{me}	MAUGUIN Jocelyne	INSEE
M.	MOUSSALAM Karim	INSEE
M.	NIVLET Jean-Marie	Premier Ministre-DDM
M ^{me}	OUDIN Nicolas	COPACEL
M.	PROST François	EDF
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M ^{me}	RENNE Catherine	INSEE
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	SALUSTRO Edouard	Société Salustro Reydel
M ^{me}	SAUVE Annie	Banque de France
M.	SCHERRER Philippe	INSEE
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE
M.	TROGAN Philippe	DECAS
M.	TRZUPEK Laurent	INSEE
M ^{me}	VAILLANT Sandrine	FIEV
M ^{me}	VANDERELST Marieke	INSEE
M ^{me}	VIDECOQ Mathilde	FEDEREZ
M.	WILQUIN Michel	FNMNFX

Absents excusés

M.	COMMERE Pierre	FIAC
Mme	DELASSUS Martine	CRC Ile-de-France
M.	FERAUD Guythem	FNHPA
M.	MEURIC Louis	Observatoire de l'énergie

Monsieur Salustro ouvre la séance. Il remarque que cette première réunion du XXI^e siècle est placée sous le signe de l'euro : le basculement est en effet imminent. Tout le contexte économique en dépend, ainsi que les interventions récentes de la BCE, organisme sur lequel sont fondés de grands espoirs.

Par ailleurs, Monsieur Salustro constate avec satisfaction l'intérêt que les statisticiens portent aux nouvelles technologies de l'information, même si ces dernières se sont révélées être quelque peu décevantes sur le plan macroéconomique, en particulier dans la formation ou la déformation des cycles. Elles représentent néanmoins un domaine particulièrement important, et la France se doit d'accomplir des progrès en la matière.

Monsieur Puig présente à la formation Madame Saglietti, qui remplace Madame Amiel en tant que Secrétaire général adjoint du CNIS. Madame Amiel représente désormais les douanes.

I - Suivi des avis sur les programmes 2001

Monsieur Hébert présente le suivi des avis du Conseil.

1. Suivi du premier avis relatif au délai de publication de l'IPI

Le premier avis insistait pour que le délai de publication de l'indice de la production industrielle (IPI) soit très rapidement mis en conformité avec les obligations européennes. En effet, un règlement européen voté en 1998 prévoit que le délai de fourniture de l'IPI par les pays membres doit être, au plus, de 45 jours. La France, avec 54 voire 55 jours de délai était, il y a un an et demi, la lanterne rouge des grands pays européens avec l'Espagne, en termes de production de l'IPI.

Sous la présidence française, au cours d'un conseil ECOFIN présidé par Monsieur Fabius, ce dernier a été informé de ce retard et a alors souhaité que le délai prévu par le règlement soit respecté dès la fin de l'année 2001. Dans ce but, deux missions d'inspection générale ont été diligentées : l'une confiée, sur les industries manufacturières, aux Inspections générales de l'INSEE et de l'Industrie et du commerce, l'autre, sur demande du ministre de l'agriculture, sur les industries agricoles et alimentaires, également confiée à l'inspection générale de l'INSEE, en collaboration avec celle du Ministère de l'Agriculture. Ces deux missions ont mené leurs travaux en parallèle et ont rendu leur rapport à la fin de l'année dernière. Ces rapports ont été examinés par les services, puis présentés à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires du CNIS où l'Administration a présenté les mesures qu'elle envisageait de prendre.

Les principales recommandations sont les suivantes.

a. Généraliser les enquêtes mensuelles

Un essai consistant à utiliser des moyens économétriques sur la base des enquêtes existantes a été tenté dans le cadre de la préparation du règlement de 1998. Il est aujourd'hui clair qu'il est impossible de raccourcir les délais en utilisant l'économétrie, puisque cette dernière exige de disposer de l'ensemble des informations concernant les autres branches, sur lesquelles elle s'appuie. De plus, l'utilisation de l'économétrie ne permet pas, le plus souvent, de parvenir à des résultats suffisamment précis.

Il a donc été décidé de généraliser les enquêtes mensuelles. Cette démarche est effective depuis cette année et ces enquêtes devraient pouvoir être bientôt exploitées (un an ou deux de recul sont en effet nécessaires). Ces enquêtes se passent bien, en particulier dans la mécanique, où le taux de réponse est très satisfaisant. Le taux de réponse est un peu moins bon dans le textile et l'habillement.

Le lancement d'une seconde tranche est prévu pour l'an prochain, essentiellement du côté du Service Intersyndical d'enquêtes professionnelles et statistiques de l'automobile, du cycle et du motocycle (SIEPAC), du Conseil national du cuir et de quelques autres secteurs.

Le mouvement est donc initié, et la discussion sur les questionnaires est en cours pour ceux qui les lanceront l'année prochaine.

b. Renforcer la tutelle exercée sur les organisations professionnelles

C'est en partant de cette nécessité que l'administration a élaboré un projet de charte de qualité des enquêtes de branches dans l'industrie. Les objectifs proposés dans le projet de charte sont autant d'indicateurs possibles pour un tableau de bord de suivi des organisations professionnelles agréées (OPA). Ce suivi devra nécessairement être complété par des contacts plus réguliers et formalisés entre l'administration statistique et les OPA.

Le projet de charte a été présenté au Comité du label, adopté à l'unanimité de ses membres et envoyé pour signature aux OPA.

La situation actuelle est plutôt étonnante.

- A ce jour, toutes les OPA du domaine des IAA ont signé sauf une ; du côté des industries manufacturières, en dehors de la mécanique, il ne manque que trois signatures sur un peu plus de 50 organismes.
- En revanche, une seule signature a été obtenue du côté de la mécanique. Il semble qu'un véritable refus soit exprimé par certains organismes, refus qui ne peut résulter que d'un malentendu. Ce problème devrait donner lieu à un débat.

Enfin, un suivi de la charte devra être organisé.

c. Transmettre des résultats provisoires si les délais risquent d'être dépassés

Cette procédure est désormais systématique du côté de l'administration (SESSI, SCEES). La mise en place de ce processus est en cours du côté des organisations professionnelles.

d. Favoriser l'adoption des modes de transmission les plus rapides

Le SESSI a mis en place un système d'interrogation par Internet. Ce système sera évoqué lors de l'étude du Point II de l'ordre du jour.

e. Mettre en place un tableau de bord portant sur la qualité de l'indice et nommer un contrôleur de gestion

Cette recommandation est totalement appliquée et une réunion de pilotage est désormais mensuellement organisée.

f. Traiter tous les secteurs qui ne sont pas sous la tutelle du SESSI et du SCEES

Du côté de l'énergie, cela concerne essentiellement l'électricité. La semaine dernière a été transmis pour avis le projet d'arrêté définissant les informations qui doivent remonter en matière d'électricité. Ce projet a été transmis à Monsieur Champsaur : il est parfaitement adéquat. Le moment venu, ce projet sera *mutatis mutandis* adapté au gaz.

En ce qui concerne l'armement, par l'intermédiaire de l'observatoire économique du Ministère de la Défense, les contacts ont été établis avec la DGA pour étudier la possibilité d'obtenir, soit par l'intermédiaire du SESSI, soit directement par la DGA, des informations de qualité correcte en temps utile.

g. Etudier le cas particulier du mois de juillet

Compte tenu des fermetures d'entreprises au mois d'août, un seul indice existait pour juillet et août. Un test a été effectué cette année pour déterminer s'il était possible de distinguer un indice de juillet et un indice d'août. Un indice de juillet a ainsi été réalisé à titre expérimental. Le résultat (0,8 %), qui correspond à la moyenne européenne, semble satisfaisant. Cette procédure sera donc mise en pratique l'année prochaine.

En conclusion, l'objectif assigné est désormais atteint : l'IPI est désormais publié dans les 45 jours. Il faut toutefois souligner que ce délai correspond au règlement de 1998 et que, désormais, les exigences

de la BCE sont infiniment plus grandes. Celle-ci demande en effet une publication dans un délai de 35 jours. Or, dans le dispositif actuel en cascade, qui implique l'agrément des OPA, des services statistiques ministériels et de l'INSEE, un tel objectif est aujourd'hui inaccessible : il faut donc trouver un accord avec les autres pays européens sur un délai de 40 voire de 39 jours. Encore faut-il, pour défendre cette position, être capable de tenir ce délai. Or, si certains organismes refusent d'adhérer à la charte, ils risquent de mettre l'ensemble du dispositif en péril. Il faut donc dissiper tout malentendu existant.

2. Suivi du deuxième avis recommandant l'organisation d'une large concertation avec les OPA dans le cadre des prochaines révisions de nomenclatures

Les dispositions prises à cet effet seront développées lors de l'étude du Point VI de l'ordre du jour.

3. Suivi du troisième avis encourageant vivement l'établissement de relations bilatérales entre les statisticiens de l'Union européenne afin d'accélérer le processus d'harmonisation des statistiques d'entreprises et l'utilisation plus intense par les statisticiens français des données d'origine administrative

Aucun fait nouveau n'est à signaler en ce qui concerne l'utilisation par les statisticiens des données administratives.

En revanche, en ce qui concerne les contacts bilatéraux, un important travail a été effectué avec les Allemands qui, dans les domaines des statistiques structurelles sur les services, disposaient d'un système beaucoup moins développé que le système français. Ce travail porte essentiellement sur les unités statistiques, sur la notion de groupe d'entreprises et sur le secteur des services. Ainsi, l'Allemagne vient de lancer sa première enquête annuelle sur les services, alors que la première étude de ce type avait été lancée en France en 1982. Des comparaisons méthodologiques vont être effectuées, ainsi que des publications communes pour mesurer la place occupée par les services en Allemagne et en France.

Il convient également de souligner qu'une réunion a été organisée par la Grande-Bretagne sur les meilleures méthodes à utiliser pour interroger les entreprises en se servant des techniques les plus modernes. Les méthodes présentées par les différents pays vont de l'Internet au téléphone à touches, en passant par d'autres systèmes.

Par ailleurs, dans le cadre du groupe de Voorburg, l'un des *City groups* de l'ONU au sein desquels se réunissent plusieurs pays pour confronter les meilleures pratiques, la plupart des pays s'intéressent particulièrement aux prix des services.

4. Suivi du quatrième avis demandant aux services concernés de donner les prolongements utiles aux propositions avancées dans le rapport du groupe de travail sur l'observation des NTIC

Cette demande a été entendue et suivie de nombreux effets.

- La première enquête sur le commerce électronique dans le commerce de détail (*B to C*) a été réalisée.
- L'enquête sur les échanges de données informatisées à l'intérieur des réseaux d'enseignes du commerce est en cours.
- Enfin, dans l'enquête annuelle sur les entreprises 2001, ont été introduites des questions sur le commerce en ligne, aussi bien dans le commerce que les services.

Une enquête sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les entreprises est aujourd'hui présentée pour avis d'opportunité. En ce qui concerne les prix à la production, le travail est aujourd'hui axé sur les prix des services informatiques et des télécommunications pour les entreprises. Du côté des ménages, la réflexion porte sur l'introduction de la télévision par câble et satellite dans les prix suivis dans l'indice des prix.

Par ailleurs, une enquête est en cours ce mois-ci, auprès des ménages, sur leur équipement en produits de nouvelles technologies, pour essayer de recenser le pourcentage de ménages qui sont équipés d'un micro-ordinateur, qui ont un accès à Internet, sont équipés de micro-ondes, téléphone portable, etc.

5. Suivi du cinquième avis: en ce qui concerne les investissements directs étrangers en France, le conseil se félicitait de la qualité des travaux réalisés par le Groupe de travail, attachait la plus grande importance à la réconciliation des statistiques monétaires et réelles et encourageait en ce sens les initiatives communautaires en vue de l'articulation des répertoires d'entreprises

D'une part, la question de l'articulation des répertoires d'entreprises ne démarre que lentement : il s'agit là d'une caractéristique des processus européens, qui vont ensuite en s'accélégrant. D'autre part, le SESSI et l'INSEE travaillent ensemble sur l'enquête Liaisons financières, et la Banque de France, qui a obtenu du Comité du secret statistique la possibilité d'accéder à l'enquête sur les liaisons financières, est en train de réaliser des travaux sur ce sujet. Un travail en commun sur ce thème est prévu à compter du second semestre 2002.

6. Débat

Monsieur Renard s'inquiète de la connaissance des investissements infra-annuels et demande qui suivra la face « réelle » des investissements directs à l'étranger ou de l'étranger en France. En tant que mandataire du MEDEF, il demande si la pression exercée par la BCE pour une amélioration de la qualité des indicateurs court terme était indispensable. En d'autres termes, les décisions monétaires qui viennent d'être prises peuvent-elles s'expliquer par l'absence de qualité des indicateurs actuels ? S'il est possible pour la BCE de prendre de bonnes décisions monétaires avec les indicateurs actuels, pourquoi faire pression pour les modifier ?

Enfin, reprenant la remarque effectuée par Monsieur Hébert sur l'existence éventuelle d'un malentendu sur la charte qualité dans la mécanique, Monsieur Renard se propose de répercuter l'information aux intéressés.

Monsieur Hébert répond que l'INSEE se soucie beaucoup des investissements Infra-annuels Des travaux sont en cours et seront présentés le moment venu. Il indique que la question des investissements étrangers effectués en France fait partie des travaux qui doivent être initiés dès le deuxième trimestre de l'année prochaine de manière approfondie. Il a d'ailleurs demandé de pouvoir disposer à l'horizon de deux ans d'un ensemble de gestionnaires pour réfléchir, mais également analyser les chiffres. Les progrès seront donc rapides.

Monsieur Puig partage l'interrogation de Monsieur Renard sur la légitimité de la demande émanant de la BCE. Au fond, il existe aujourd'hui une très forte pression pour qu'en Europe les indicateurs conjoncturels soient disponibles dans des délais comparables à ceux des Etats-Unis.

Monsieur Béguin explique qu'il existe quantité d'éléments dans la loi française ou dans les obligations internationales qui ne lui paraissent pas, à titre personnel, complètement justifiés. Ce n'est toutefois pas une raison suffisante, dans un Etat de droit, pour les contester. Il est en effet possible de s'interroger sur la légitimité des demandes effectuées par la BCE, mais une telle interrogation conduirait rapidement à conclure que plus la statistique est mauvaise, meilleure est la situation. Une telle conclusion serait pour le moins paradoxale...

Ensuite, concernant les enquêtes de branche, Monsieur Béguin insiste sur le fait que la signature de la charte conditionne leur passage ou non devant le Comité du label et rappelle que la quasi-totalité des enquêtes publiques obligatoires est passée devant le Comité du label à l'exception des enquêtes de branche. En effet, ces dernières posaient le problème spécifique de leur nombre puisque 75 organismes interviennent, dont 25 pour MECASTAT. De plus, ces enquêtes ont une périodicité mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Le nombre total d'enquêtes est donc d'environ 180, assorties d'autant de questionnaires. L'examen de ces enquêtes une à une par le Comité du label étant écarté, il a été décidé d'utiliser la charte comme moyen d'organiser un passage groupé de l'ensemble des enquêtes. Monsieur Béguin rappelle toutefois que l'objet de la charte est d'obtenir des résultats dont la qualité soit

incontestable. Mieux vaut donc, d'une certaine façon, que les enquêtes soient de bonne qualité et que la charte ne soit pas signée plutôt que l'inverse : la signature, en elle-même, n'est pas l'effet recherché. Il n'en demeure pas moins que les enquêtes réalisées sous le couvert de MECASTAT et par ses syndicats primaires devront rapidement être présentées au Comité du label : ce passage conditionne la soumission de ces enquêtes à la loi de 1951, et donc l'attribution du visa et du caractère obligatoire.

Cette question doit donc être réglée le plus vite possible, d'autant plus que les syndicats qui refusent de signer la charte ne contestent pas la partie strictement liée à la qualité, qu'ils mettent d'ailleurs en pratique.

II - La statistique au service des entreprises via l'Internet

Madame Kagan souhaite présenter des produits et services développés sur Internet par les statisticiens d'entreprises, étant précisé que ces produits et services doivent améliorer la communication avec les entreprises. En 1997, l'INSEE et ses partenaires de la statistique publique (la DARES, le SESSI, le SCEES et le SES) ont pris cinq engagements vis-à-vis des entreprises : économie, contrepartie, fiabilité, proximité et confidentialité.

Pour satisfaire l'engagement de contrepartie, trois produits nouveaux ont été développés en 2001 sur l'Internet et sont accessibles sous <http://www.insee.fr>, le site Web de l'INSEE. Il s'agit :

- du site de l'annuaire électronique des centres de formalités des entreprises, ouvert en mars 2001 ;
- du site de diffusion des indices de prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises, ouvert en avril 2001 ;
- du site des statistiques structurelles d'entreprises, ouvert en octobre 2001.

1. L'annuaire électronique des centres de formalités des entreprises (CFE)

Ce site a été créé par l'INSEE et ses partenaires du réseau CFE pour favoriser les démarches administratives des créateurs d'entreprises ainsi que pour permettre à toute entreprise existante de modifier ses déclarations. Depuis mars 2001, tout créateur sait désormais, en quelques clics, à quel centre s'adresser. Les démarches sont ainsi grandement facilitées. Ce site commence à être bien connu puisqu'il enregistre environ 200 connexions quotidiennes.

L'annuaire électronique contient les coordonnées des 1 600 CFE (leur adresse, leur téléphone, leur fax et leur E-mail) ainsi que la liste des communes et départements français. Il est directement accessible sur <http://www.sirene.tm.fr>, sur le site de l'INSEE ainsi que par l'intermédiaire de sites institutionnels l'ayant référencé.

Le site offre des informations sur le rôle et les compétences des CFE ainsi que la liste des CFE compétents par commune. De nouveaux services devraient être développés prochainement.

Ce site s'inscrit pleinement dans la démarche gouvernementale de modernisation des circuits déclaratifs qui sont proposés aux entreprises.

2. Le site de diffusion des indices de prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises : Indicespro

Ouvert en avril 2001, il s'agit d'un nouveau support de diffusion des indices de prix de vente qui succède au 36.17 PVI, qui existe toujours. Cet espace grand public est ouvert à tous les internautes. Outre les indices de prix de vente de l'industrie et des services, on y trouve les indices des cours internationaux des matières premières, les indices des prix agricoles, les prix de gros alimentaires, etc. Ces chiffres portent en principe sur trois années.

Ce site, accessible par le biais du site <http://www.insee.fr> ou par <http://indicespro.insee.fr> offre de nombreuses possibilités : recherche guidée ou par mot clé ; consultation et téléchargement de tableaux, etc. Il compte actuellement 700 à 1 500 connexions par jour.

3. Alisse (Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises)

Ce troisième produit est en cours de développement. Il s'agit de la version commerciale de la Base de données sur les statistiques structurelles d'entreprises (BDSE), en projet depuis quelques années.

Alisse (<http://alisse.insee.fr>) contiendra :

- quinze sources statistiques (en principe seize en 2002 après l'ajout de l'enquête produits - charges) ;
- deux millions de données chaque année ;
- un espace gratuit et un espace payant.

L'objectif est de disposer de dix années en ligne, étant précisé qu'à l'ouverture prochaine du site figureront quatre à cinq années selon les sources. Une version anglaise est également prévue.

Le contenu comportera également un descriptif des sources de la base (DMMO, DADS, SIRENE, etc.), ainsi que des données européennes sur l'industrie issues de Newcronos pour six pays (au lieu des quinze prévus à l'origine). Les autres pays et secteurs économiques pourront être intégrés dès que des données seront disponibles.

Trois catégories de produits seront proposées : 9 fiches gratuites ainsi que des produits payants, qui seront soit des tableaux sur mesure (facturés 3 euros par tableau) soit des fichiers de données (facturés de 3 à 30 euros). Le paiement s'effectuera via le Web commerce de l'INSEE par carte bleue ou grâce à un portefeuille électronique.

4. Le site de collecte de données statistiques développé par le SESSI

Madame Kagan ajoute que le SESSI a réalisé une première européenne en développant un service concernant la collecte électronique des données statistiques par Internet. En effet, le SESSI a ouvert en janvier 2000 le site Web <https://www.sessi.fr>, premier site Web dédié à la collecte statistique publique. L'enquête mensuelle de production, légère et rapide, fut la première enquête concernée.

Les objectifs du SESSI étaient d'offrir aux entreprises une possibilité de réponse simple et rapide, de réduire les délais de collecte et de traitement de l'enquête ainsi que d'améliorer la fiabilité des résultats.

Le site comprend des pages publiques et des pages privées accessibles uniquement par n° SIRENE et mot de passe. Ces pages privées sont réservées aux entreprises enquêtées, et proposent des questionnaires et des retours d'informations personnalisés. Cette partie du site est bien évidemment cryptée et son accès sécurisé.

Depuis janvier 2001, les entreprises susceptibles de répondre par ce moyen sont désormais au nombre de 3865. Il s'agit donc de l'ensemble des entreprises enquêtées par le SESSI au titre de l'enquête mensuelle de branche. En juillet 2000, 5 % de ces entreprises utilisaient ce mode de transmission. Ce pourcentage est passé à 12 % en janvier et à 18 % en juillet 2001. Le SESSI souhaiterait développer ce type de collecte. En novembre 2001, il va donc lancer une enquête de satisfaction pour déterminer pourquoi seulement 18 % des entreprises utilisent ce mode de transmission alors que 70 % des entreprises qui répondent à l'enquête sont connectées à Internet.

Cette enquête de satisfaction auprès des correspondants et des dirigeants d'entreprises permettra au SESSI de connaître les motivations de choix ou de non-choix de réponse par Internet, d'être informé sur l'utilisation du site, et notamment sur la partie concernant le retour d'informations, d'appréhender les nécessaires améliorations à apporter au site au niveau du contenu, de la forme ou de la navigation, et enfin de développer un argumentaire pour inciter à la réponse par Internet.

5. Débat

Monsieur Salustro pense que ces différents produits seront appréciés.

Monsieur Béguin précise que la future enquête mensuelle du SIEPAC sera exclusivement mise en place sur Internet.

Monsieur Renard félicite les équipes qui ont contribué à ces développements et ajoute que, dès lors que les services statistiques s'intéressent à la microéconomie, il existe une demande. Toutefois, ce n'est pas parce qu'une demande existe que cela doit se traduire par des services payants.

Monsieur Salustro s'interroge : pourquoi ne faut-il pas que cela soit marchand ?

Monsieur Renard répond que la notion de restitution d'informations vers les entreprises est une contrepartie moderne et acquise.

Monsieur Béguin précise que les retours d'informations sont gratuits, sauf si les entreprises souhaitent des informations relatives à des secteurs ne figurant pas dans les questionnaires qu'elles remplissent. D'ailleurs, le Web commerce de l'INSEE n'est pas le site privilégié pour les retours d'informations aux entreprises.

En complément, Monsieur Hébert ajoute qu'une réflexion est en cours sur la création d'un site spécifique destiné aux entreprises. Elles y trouveraient à la fois la possibilité de répondre, de disposer de retours d'informations par Internet, et enfin d'accéder à des sites plus vastes contenant les informations de l'INSEE et celles provenant des services statistiques ministériels.

Monsieur Béguin apporte une précision supplémentaire en expliquant que c'est le travail effectué pour permettre la mise à disposition qui est payant et non les données proprement dites. En effet, la loi et le programme d'action gouvernemental sur la société de l'information prévoient que les données dites "essentielles" sont mises à disposition gratuitement. Seul le travail effectué pour permettre la mise à disposition de ces données est payant.

Madame Amiel signale que la Direction générale des Douanes a développé un produit intitulé "Deb sur le Web", depuis juillet 2001. Cette télé-procédure, accessible à partir du portail MINEFI, permet aux entreprises déclarant moins de 20 lignes de remplir en ligne leur déclaration d'échanges de biens. Il existe également un logiciel gratuit nommé "IDEBCN8" qui permet aux entreprises qui déclarent plus de 20 lignes de télé-transmettre cette déclaration.

Monsieur Prost fait part de l'intérêt qu'EDF porte au site Indicespro et pose la question de savoir si la récupération d'extraits de la base sous forme de fichiers est prévue. Cela permettrait une intégration directe dans des applicatifs de gestion, évitant ainsi toute saisie manuelle.

Monsieur Euriat explique que cette possibilité n'est pas prévue comme telle, mais conseille d'explorer la procédure de téléchargement, laquelle peut apporter des solutions. En tout état de cause, il espère que toute remarque qui pourrait amener à en faciliter l'utilisation sera faite, car le site offre en effet la possibilité d'envoyer directement des mails aux gestionnaires d'enquêtes.

Monsieur Salustro encourage le maintien de telles relations bilatérales.

III - L'évolution des statistiques infra-annuelles dans le cadre européen

1. Présentation des évolutions en cours

Monsieur Euriat évoque les dispositions prises pour assurer la mise en conformité des statistiques conjoncturelles avec le règlement cadre voté en 1998 ainsi que les textes d'application publiés au printemps dernier (définition des variables et définition d'une nomenclature agrégée pour l'industrie). Il présente également les propositions d'Eurostat pour le nouveau règlement, qui correspondent aux demandes formulées par la BCE (cf annexe 1).

2. Débat

Monsieur Salustro constate que les choses se précipitent quelque peu, à l'initiative, certainement, de la BCE ainsi que de l'ensemble des secteurs de l'Union européenne.

Monsieur Euriat indique que l'origine de cette évolution est principalement la BCE. En effet, un document très complet daté du mois d'août 2000 présentait de façon détaillée les requis statistiques pour l'Union monétaire. Ces exigences concernent les indicateurs court terme mais également d'autres indicateurs.

Monsieur Renard précise que s'est tenue, la semaine précédente, une réunion de la commission ECOFIN de l'UNICE et qu'il est évident qu'une forte résistance sera opposée par les organisations patronales à la poussée vers une "pseudo qualité". De plus, il est nécessaire d'aboutir à un rééquilibrage, non seulement entre l'industrie et le tertiaire, mais également entre la sphère réelle et la sphère financière : il est ainsi indispensable que la BCE fournisse des informations sur les crédits.

Monsieur Salustro rappelle qu'il faut donner du temps à la BCE pour qu'elle puisse réunir les bases de données nécessaires pour répondre à ces exigences, qui sont d'ailleurs légitimes. Il retient qu'Eurostat fait pression et note également que les principales différences entre le modèle allemand et le modèle français concernent le poids de l'industrie par rapport aux services : l'Allemagne est placée dans une position plus difficile que la France et que d'autres pays européens en raison de sa forte industrialisation et du faible poids relatif des services dans son économie.

Monsieur Delaporte souhaite savoir, en particulier en ce qui concerne l'industrie, si l'appui des pouvoirs publics français et en l'occurrence de l'INSEE est assuré pour défendre la position française sur les quatre ou cinq propositions particulièrement difficiles à mettre en œuvre.

Monsieur Hébert assure que les propositions françaises pourront être défendues avec succès si elles se basent sur une ligne de repli raisonnable. En revanche, toute attitude de refus systématique serait considérée comme passiviste, contraire à l'esprit de l'Union européenne et aux besoins de la monnaie. Il faut donc savoir faire des concessions et s'allier aux autres pays autant que nécessaire, pour être en mesure de défendre une position constructive.

Monsieur Salustro souligne le caractère indispensable de cette dernière mise au point.

Monsieur Béguin abonde dans le sens de Monsieur Hébert, mais rappelle l'intervention extrêmement virulente effectuée dans le cadre de la Commission permanente de concertation pour l'industrie par le président Francis Mer devant le Ministre sur les retards accumulés par la statistique française et européenne en général et appelant, avec l'approbation du Ministre, à un alignement sur les statistiques américaines et japonaises. Il convient donc d'être conscient du fait qu'au sein même de l'industrie certains considèrent que l'information disponible pour piloter l'économie est insuffisante. Cela nécessite d'agir finement pour éviter de se voir imposer des mesures qui seraient dramatiques pour certains.

Monsieur Renard rappelle à Monsieur Béguin que les propos de Monsieur Mer sont datés : ils ont été prononcés au moment où la sidérurgie était précisément en train de vivre une situation paradoxale. Il ajoute que c'est l'Union européenne qui a détruit le système statistique existant sur l'acier.

Monsieur Salustro retient de ce débat que les entreprises suggèrent aux pouvoirs publics, et en particulier à l'INSEE, de tenir compte de leurs contraintes et qu'en parallèle s'exerce une pression au niveau européen. Il appuie la proposition de Monsieur Hébert de ne pas attaquer de front, mais d'essayer de contenir. Cette stratégie consiste à avancer des propositions crédibles, raisonnables et négociables en les déclinant selon les items.

IV - Le passage à l'euro

1. Présentation du passage à l'euro

Monsieur Grandjean explique que le passage à l'euro est une opération ayant débuté en 1998 pour la statistique publique, par la réunion sous l'égide du CNIS de deux groupes de travail.

Le premier a rendu en décembre 1998 un rapport intitulé "L'impact de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle" et un rapport du même type, piloté par la banque de France, a été rendu sur les statistiques financières.

A l'époque, ont essentiellement été examinées les questions relatives à la collecte et à la façon de mettre en application le fameux principe du "ni...ni" : ni interdiction, ni obligation d'utiliser l'euro. Ainsi, le groupe de travail avait conclu qu'il était nécessaire, pendant la période de transition, d'autoriser les entreprises à répondre soit en francs soit en euros aux questionnaires des enquêtes statistiques publiques. Cette pratique s'est visiblement bien déroulée.

A la veille de la bascule finale du 1^{er} janvier 2002, la réflexion porte désormais sur l'examen de l'environnement et des textes, en essayant de repérer la date de fin de la période de transition. En effet, cette dernière commence le 1^{er} janvier 1999, mais n'a pas de date finale clairement précisée (courant 2002).

En conséquence, Monsieur Grandjean suggère à ses collègues en charge des opérations de collecte de continuer à permettre aux entreprises de répondre soit en francs, soit en euros au cours de l'année 2002. Il semble en effet douteux que toutes les entreprises soient en mesure de répondre uniquement en euros à toutes les enquêtes. Il faut toutefois espérer qu'elles s'adapteront rapidement et que peu de réponses seront données en francs.

En revanche, en matière de diffusion, il est clair qu'il existe une obligation de publier les statistiques en valeur monétaire, c'est-à-dire en euros à compter du 1^{er} janvier 2002. Des mesures sont déjà prises pour remplir cette obligation. Ainsi, les *Tableaux de l'économie française* sont parus en euros cet été. Les autres publications le seront également au cours du dernier trimestre 2001.

2. Débat

Monsieur Salustro exprime son étonnement face à la tolérance affichée par l'INSEE. En effet, dans la vie des entreprises et de l'information, un principe primordial existe : celui de la comparabilité. Or la plupart des grandes et moyennes entreprises sont déjà passées à l'euro depuis un ou deux ans, pour la simple raison qu'elles publient leurs comptes tant en France qu'à l'étranger et qu'elles préparent la comparabilité.

Monsieur Renard ajoute que les entreprises n'auraient pas été très surprises par une attitude plus directive sur l'euro dans le domaine de la collecte. En ce qui concerne la diffusion, elles sont tout à fait favorables à un basculement des strates.

Monsieur Grandjean répond, concernant les strates de chiffres d'affaires, que le travail de définition a déjà été effectué : une liste de tranches de chiffres d'affaires en milliers d'euros est disponible. Il ajoute que plusieurs raisons sont à l'origine de la décision prise de prolonger la possibilité de répondre en francs au cours de l'année 2002 : il s'agit, d'une part, du souci de ne pas gêner les entreprises en leur imposant un travail qu'elles n'estiment pas utile et, d'autre part, d'agir en harmonie avec la démarche de

l'administration, laquelle a accordé des tolérances pour un certain nombre de formalités. Ainsi, la DADS de l'année 2001 pourra être remplie en francs dans la mesure où l'entreprise a payé ses salariés en francs. De même, la déclaration de TVA du mois de décembre 2001 pourra être effectuée en francs.

Il existe donc des possibilités pour que des déclarations, parfois spontanées, soient adressées à l'INSEE en francs. Elles devraient être peu nombreuses, et il n'est pas extrêmement compliqué de s'organiser pour les traiter.

Monsieur Salustro constate que la situation est compliquée et regrette que les pouvoirs publics n'aient pas été assez directifs et n'aient pas brusqué les choses plutôt que d'essayer de les atténuer. Il craint que le temps d'adaptation ne soit considérable, surtout pour les petites entreprises.

Monsieur Grandjean fait part de ses craintes sur la qualité des informations qui seront transmises pendant la période d'adaptation : ces erreurs seront de nature différente de celles rencontrées habituellement et, en conséquence, le travail de validation risque d'être plus long.

V - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

1. Enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) : tronc commun

Monsieur Brion rappelle les informations contenues dans la fiche descriptive jointe au dossier. Il précise que les EAE sont réalisées par différents services enquêteurs : deux à l'INSEE ainsi que les services statistiques ministérielles (SESSI, SCEES et SES) sur six grands secteurs (commerce, services non financiers, industrie, industries agroalimentaires, construction et transports). Pour les DOM, la réalisation sur l'ensemble des secteurs est assurée par l'INSEE. Ce dernier joue par ailleurs un rôle de coordination, au niveau du tronc commun (ensemble commun de variables), des méthodes de traitement et de l'échantillonnage.

a. Principaux thèmes

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont la structure d'activité des entreprises (par l'intermédiaire des données du compte de résultat), l'emploi, les investissements, les activités exercées (ce qui permet notamment de calculer le code APE) ainsi qu'une déclinaison des caractéristiques des établissements des entreprises. Au-delà de ce tronc commun, des déclinaisons sont possibles selon les secteurs. On aboutit ainsi à des questionnaires variables selon les différents secteurs étudiés, avec des déclinaisons au sein d'un même secteur.

b. Réalisation de l'enquête

L'enquête concernant l'exercice N est réalisée par courrier au début de l'année N+1. Le temps nécessaire au remplissage du questionnaire varie de quinze minutes à deux heures selon le type de questionnaire. Il faut noter que les entreprises peuvent fournir une photocopie de leur déclaration fiscale en ce qui concerne leur compte de résultat et leurs immobilisations.

c. Unités enquêtées

Sur environ deux millions d'entreprises, l'échantillon de l'ensemble des secteurs compte environ 250 000 entreprises. Pour l'industrie et les industries agroalimentaires, le champ se situe au-dessus des 20 salariés et l'enquête est alors exhaustive.

En revanche, pour les autres secteurs, l'enquête est exhaustive au-dessus de 20 ou de 30 salariés. En dessous de ce seuil, il est procédé à un échantillonnage. Ce dernier est renouvelé tous les deux ans, grâce à un outil de coordination dénommé "OCEAN". Cet outil permet à la fois de produire des échantillons, d'assurer une coordination entre les services enquêteurs, afin d'éviter qu'une même unité soit enquêtée deux fois par des services différents, et d'assurer le renouvellement de l'échantillon sans que les mêmes unités ne soient sélectionnées.

Depuis 1996, un dispositif allégé a été mis en place : appelé “ stratégie petites entreprises ”, il concerne les petites entreprises dans le secteur du commerce, des services non financiers, de la construction et des transports. Il consiste à utiliser une année sur deux la source fiscale au lieu de réaliser l'enquête.

Ainsi, sur les 250 000 unités de l'ensemble des échantillons, 170 000 donnent lieu à une interrogation par questionnaire et environ 80 000 à une interrogation par source fiscale. Cette procédure ne peut être appliquée chaque année car les informations provenant de la source fiscale ne sont pas suffisamment détaillées sur certains types de variables.

d. Les utilisations et la diffusion de ces enquêtes

La diffusion des résultats répond à la fois au règlement européen de 1998 sur les statistiques structurelles d'entreprises et à des besoins en matière d'analyse macroéconomique (alimentation de la comptabilité nationale) et sectorielle, notamment pour répondre aux besoins des organisations professionnelles.

La diffusion est réalisée par l'intermédiaire de différents types de supports : des publications de quatre pages, des publications plus complètes, des cédéroms ainsi des sites Web comme Alisse dans un proche futur.

En conclusion Monsieur Brion explique que l'EAE est une enquête référence dans le dispositif des enquêtes d'entreprises de la statistique publique. Elle fournit en effet les informations de base sur la distribution et permet l'alimentation du répertoire SIRENE. Le dispositif actuel est appelé “EAE 4^e génération”. Une réflexion est en cours, notamment dans un objectif d'utilisation accrue des sources administratives. La “ stratégie petites entreprises ” est une première étape en ce sens.

Monsieur Renard confirme l'importance de l'EAE et verrait émerger avec satisfaction la 5^{ème} génération. Par ailleurs, l'intérêt essentiel de l'EAE est le passage des secteurs aux branches. Il convient de supprimer le compte de résultat d'autant que l'INSEE a fait monter en puissance l'enquête trimestrielle “ stocks produits et charges ”.

En ce qui concerne la diffusion des résultats de l'enquête structurelle nationale, Monsieur Renard souhaite vivement la réalisation d'approches par filière.

Enfin, il souligne qu'il existe un défaut congénital dans l'EAE : celui de l'asynchronisme lié aux exercices. S'il semble évident qu'il faut laisser aux entreprises la liberté de choisir la date de clôture de leur exercice, il faut toutefois constater avec regret que l'on continue de faire des additions asynchrones. Pourtant, les comptes des entreprises clôturés le 30 septembre ne ressembleront en rien aux comptes clôturés le 31 décembre.

Monsieur Salustro convient que, pour tenir compte des événements du 11 septembre, il faudra lisser les résultats des entreprises.

Monsieur Hébert reconnaît qu'il existe effectivement un asynchronisme. Il s'agit d'un sujet complexe nécessitant un traitement en profondeur. Des travaux sont en cours pour déterminer, dans le cadre du compte de résultat, ce qui peut être traité et ce qui ne peut pas l'être : en dessous de l'excédent brut d'exploitation (EBE), il n'y a rien qui puisse être fait. En revanche, pour ce qui concerne le haut du compte de résultat, il devrait être possible, grâce à l'enquête stocks, produits et charges (qui est une enquête trimestrielle) et grâce aux données mensuelles de TVA, de reconstituer le haut du tableau. Des travaux sont en cours et leurs résultats seront bien évidemment communiqués dès que possible.

Concernant l'émergence rapide de la 5^{ème} génération, Monsieur Hébert précise que diverses difficultés retardent les travaux en cours.

- La transmission tardive des données par le fisc ne permet pas de les exploiter dans des délais raisonnables.
- Il existe des problèmes complexes d'unités statistiques : un travail conceptuel considérable doit être effectué à partir des déclarations fiscales pour reconstituer la réalité économique des grandes entreprises.
- Il existe enfin des problèmes de récupération des données. Ainsi, plus de 200 000 entreprises sont imposées, au titre de l'impôt sur le revenu, aux bénéficiaires industriels et commerciaux et ces données sont particulièrement difficiles à obtenir.

Un délai est donc nécessaire pour parvenir à de bons résultats.

Concernant la diffusion, Monsieur Renard demande une nouvelle fois que l'accent soit mis sur les filières. Il s'agit d'un moyen pour résoudre les problèmes résultant de la complexité croissante des sociétés.

Monsieur Hébert reconnaît qu'il existe des progrès à effectuer en matière de diffusion et que l'une des principales préoccupations est de mieux satisfaire les entreprises.

Monsieur Salustro conclut cette question en affirmant qu'il est en effet aujourd'hui délicat de distinguer clairement biens, services et autres activités commerciales.

La formation émet un avis d'opportunité favorable.

2. Enquête sur l'utilisation des NTIC dans le secteur du tertiaire et les industries agroalimentaires

Madame Demotes-Mainard explique que l'INSEE et le SCEES présentent deux demandes d'examen d'opportunité pour une enquête sur l'utilisation des NTIC dans les entreprises, c'est-à-dire sur l'usage d'Internet, des réseaux d'échanges de données informatisées et du Minitel dans les entreprises des industries agroalimentaires et du secteur tertiaire.

Ces enquêtes ont vocation à prolonger l'enquête envisagée par le SESSI dans le champ de l'industrie manufacturière, enquête qui a obtenu un avis d'opportunité favorable le printemps dernier dans la formation Industrie du CNIS.

L'objectif est que les trois services enquêteurs soient entièrement coordonnés, à la fois sur le questionnaire et sur le calendrier de réalisation de l'enquête, laquelle est prévue pour le dernier trimestre 2002. D'ailleurs, le comité de pilotage qui se met en place est commun aux trois enquêtes. Cette opération est également coordonnée avec une enquête européenne mise au point par Eurostat au sein d'un groupe de travail consacré à la société de l'information.

Le questionnaire est fortement influencé par les travaux de même nature menés au sein de l'OCDE. Toutefois, au niveau français, un élargissement du questionnaire a été réalisé par rapport aux propositions d'Eurostat et de l'OCDE : les projets de ces deux instances sont très orientés sur le commerce électronique, et donc sur les relations entre l'entreprise et ses clients, alors qu'il paraît également intéressant d'observer l'utilisation de ces technologies pour d'autres fonctions que commerciales au sein des entreprises. En effet, la question qui se pose n'est pas seulement de mesurer la part de marché du commerce en ligne, mais également d'essayer de mesurer l'impact de ces nouvelles technologies sur l'organisation des entreprises et sur leurs performances à terme.

Sur la fiche relative au secteur tertiaire est explicitement mentionnée la couverture du secteur financier. En effet, lorsque les débats ont débuté au sein d'Eurostat il était envisagé que l'ensemble des pays participant à l'opération couvrent le secteur financier. Depuis, il semble que cette idée ne soit plus mise en avant. Du point de vue de l'INSEE, l'observation de l'utilisation des nouvelles technologies dans ce secteur reste une initiative intéressante, mais il convient en premier lieu de réfléchir à un questionnaire pertinent, puis de vaincre les difficultés techniques qui se présentent. Si toutes les conditions en sont réunies, l'enquête sera lancée sur ce thème. Rien n'est sûr à ce sujet.

Monsieur Salustro demande si ce dernier thème est maintenu dans la demande d'avis.

Madame Demotes-Mainard répond qu'il figure explicitement dans la liste et qu'il n'y a pas de raison de l'enlever. Il est toutefois impossible de promettre qu'une enquête pertinente sera effectuée dès l'an prochain sur ce thème.

Monsieur Delaporte approuve Madame Demotes-Mainard : il n'est pas souhaitable que l'enquête soit orientée uniquement sur le commerce électronique. Il rappelle que le groupe de travail français avait estimé qu'il fallait profiter de l'occasion pour essayer d'évaluer l'ensemble de l'utilisation qui est faite des NTIC dans l'entreprise.

Monsieur Salustro encourage également cette initiative

La formation émet un avis d'opportunité favorable.

3. Enquête sur la valeur des brevets européens

Madame Francoz indique que le Ministère de l'Education nationale sollicite un avis d'opportunité pour une enquête sur la valeur économique des brevets européens. Ce projet implique deux équipes universitaires française : un Laboratoire de l'Université Paris I et un laboratoire de l'Université Lyon II, placé sous la responsabilité du Professeur Le Bas, ici présent. Le Ministère de l'Education nationale interviendra en tant que sous-contractant de l'Université de Lyon II. La responsabilité du Ministère sera, d'une part, la réalisation de l'enquête et, d'autre part, la fourniture d'une assistance méthodologique depuis la réalisation du questionnaire jusqu'à la production des résultats.

Début 2002, une première phase consistera à tester le questionnaire, puis le lancement de l'enquête interviendra au mois d'avril.

Auparavant, un comité de pilotage sera constitué. Il réunit un certain nombre d'universitaires, de membres de ministères qui sont intéressés par les questions de R&D et d'innovation. Le MEDEF a également été sollicité et participera probablement à ce comité de pilotage.

Monsieur Le Bas précise que l'enquête sera menée simultanément, outre la France, en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas. Le triple objectif poursuivi est, tout d'abord, de répondre à de nombreuses interrogations sur la valeur des brevets européens dans la perspective d'une comparaison avec la valeur des brevets détenus par les entreprises américaines et japonaises, ensuite, de mieux connaître les inventeurs et notamment les chercheurs, leurs réseaux, leurs formations, leurs préoccupations et enfin d'étudier le devenir du brevet (la cession, la concession de licence, etc.).

L'enquête a également pour but d'obtenir plus d'informations sur les liaisons des firmes : comment ces entreprises absorbent-elles les connaissances venant de l'extérieur (recherche, université, etc.) et d'essayer de répondre à certaines préoccupations des décideurs politiques au niveau européen et au niveau de l'ensemble des pays dans l'optique d'une préparation optimale de l'espace européen de la recherche.

Au total, en France, trois mille inventeurs figurant dans les descriptifs de brevets seront interrogés, le pourcentage de réponse escompté étant de 40 %, soit 1 750 inventeurs.

Monsieur Salustro s'interroge sur le type de diffusion prévu.

Monsieur Le Bas indique qu'une première diffusion interne sera effectuée au sein du réseau de chercheurs de manière à nourrir leurs interrogations. Bien évidemment, à ce stade, les noms des chercheurs et les noms des entreprises ne seront pas communiqués à d'autres équipes. Au niveau français, une exploitation plus spécifique sera certainement prévue, en liaison sans doute avec les enquêtes entreprises sur la R&D.

Monsieur Salustro précise qu'il est impossible de réserver les résultats d'une enquête à un public particulier : les avis d'opportunité ne peuvent concerner que des enquêtes à diffusion publique.

Madame Francoz explique que, dans la mesure où l'enquête est réalisée par un service statistique de Ministère, elle voulait l'officialiser et garantir le secret en la présentant en opportunité, puis en conformité. Elle ajoute que le Ministère disposera par la suite des informations pour préparer des publications.

Monsieur Salustro demande pour pouvoir émettre l'avis, de disposer de la certitude que la diffusion sera publique : il s'agit d'un problème de statut.

Monsieur Puig insiste lui aussi sur la nécessité d'un engagement ferme de diffusion générale des résultats pour que l'enquête puisse obtenir le statut d'enquête publique.

Monsieur Salustro propose de donner un avis d'opportunité favorable sous la réserve expresse que les résultats de l'enquête fassent l'objet d'une diffusion générale.

Madame Artiguebaille précise que le Comité du label vérifiera, lors de la présentation pour avis de conformité, que si cet engagement figure dans le dossier.

Monsieur Salustro demande que la réserve figure sur l'avis d'opportunité.

Monsieur Renard confirme l'intérêt du MEDEF pour les travaux réalisés sur la R&D. Il mentionne ensuite les enquêtes réalisées par l'INPI sur les redevances, *royalties* et brevets, dont il pense que la valeur juridique mériterait d'être reconsidérée. Il suggère un couplage pour améliorer le statut de la nouvelle enquête. Enfin, l'enquête visant à recueillir des avis de chercheurs, il s'inquiète de l'effet sur les réponses de l'énorme différence existante entre les chercheurs salariés et les chercheurs publics.

Monsieur Béguin souligne qu'il existe effectivement un vrai problème de statut entre ceux qui font de la recherche dite fondamentale dans les laboratoires publics et ceux qui font de la recherche généralement plus appliquée dans les entreprises.

Monsieur Thollon Pommerol, s'adressant à Monsieur Salustro, demande davantage de précisions sur la signification de la diffusion publique : s'agira-t-il d'extraire des informations individuelles un certain nombre de tableaux statistiques qui vont faire l'objet de publications grand public ? Quelles vont être les règles de diffusion des données individuelles ?

Monsieur Salustro répond que le premier aspect prévaut : il s'agit d'une diffusion générale sans restriction.

Pour répondre aux interrogations de Monsieur Renard, il précise également que l'enquête vise à mieux connaître deux types de réseaux : les réseaux des chercheurs, qui sont aussi dans les entreprises, mais qui ont des relations complexes avec les institutions publiques de recherche d'une part, et d'autre part les réseaux d'entreprises qui, entre elles, entretiennent des relations complexes d'échange de connaissances.

Monsieur Béguin pense que la DiGTIP et probablement le SESSI souhaiteraient participer à l'enquête. Une dimension fort intéressante de cette enquête est la comparaison européenne. Qui réalisera cette enquête dans les autres pays ? Quelles seront les garanties offertes pour la communication des chiffres, compte tenu de la nature des questions posées ?

Monsieur Salustro réitère la proposition d'émettre l'avis d'opportunité sous la réserve expresse que les résultats, sous le contrôle du label de qualité, seront disponibles au public sans aucune restriction.

La formation émet un avis d'opportunité favorable sous réserve que les résultats de l'enquête fassent l'objet d'une diffusion publique sans aucune restriction. Le comité du label est chargé de vérifier que l'engagement des producteurs d'assurer une diffusion publique figure dans le dossier présenté pour la demande de conformité.

4. Enquête SINE 2002 (Système d'informations sur les nouvelles entreprises)

Madame Renne explique que ce dispositif d'enquête, géré par l'INSEE, a pour objectif de suivre les nouvelles entreprises dans les cinq premières années de leur existence. Le suivi s'opère à l'aide de trois interrogations successives, la première étant réalisée l'année de création, la seconde trois ans après et la troisième cinq ans après cette création.

Ce dispositif qui fournit des informations sur le profil du créateur, sur les conditions de la création, du développement et de la survie de ces entreprises, a été initialisé en 1994 avec une enquête menée auprès d'environ 30 000 entreprises. Le dispositif a été reconduit en 1998, avec l'interrogation d'environ 50 000 entreprises créées en 1998, que nous interrogeons à nouveau actuellement. Une seconde reconduction est prévue pour septembre 2002, en interrogeant par voie postale 40 000 entreprises créées au cours du premier semestre 2002. Parmi les entreprises créées au cours du premier semestre, 40 000 seront interrogées.

Tous les secteurs d'activité de l'industrie, de la construction, des commerces et des services sont enquêtés, à l'exception du secteur administration des entreprises (code 741 J de la NAF).

Des évolutions sont à prévoir dans l'interrogation qui sera mise en place en 2002, notamment pour permettre une diffusion plus fine au niveau sectoriel et satisfaire à la demande du Comité du label en élargissant le champ de l'enquête aux réactivations d'entreprises. Des réflexions sont en cours au sein du comité de pilotage, qui regroupe des partenaires extérieurs à l'INSEE comme l'Agence pour la création d'entreprises, la Banque des PME, l'APCM, quelques universités ainsi que plusieurs services statistiques.

SINE est la seule source d'informations sur les créateurs d'entreprise et les nouvelles entreprises. Ses résultats donnent lieu à de nombreuses publications tant de la part de l'INSEE sous forme de quatre pages, de cédéroms mais aussi sous forme de fichiers vendus aux utilisateurs extérieurs selon une procédure "d'anonymisation" agréée par le Comité du secret que de la part de nos partenaires extérieurs.

Monsieur Salustro apprécie et juge indispensable ce type d'enquêtes portant sur la démographie des jeunes entreprises françaises.

Monsieur Renard encourage également la réalisation de telles enquêtes.

La formation émet un avis d'opportunité favorable.

VI - Présentation de la rénovation des nomenclatures

Monsieur Blanc explique que la révision des nomenclatures comportera deux opérations, la première en 2002, la seconde en 2007.

1. La révision 2002

En 2002, il s'agira d'un toilettage léger qui n'entraînera pas de changement de structure des nomenclatures. Il entraînera cependant un certain nombre de changements et de recodification des différentes nomenclatures. Elles seront consécutives aux travaux internationaux, européens (la NACE) ou nationaux. Certaines rubriques seront éclatées, d'autres regroupées. En voici quelques exemples.

- Dans le commerce de gros d'équipements industriels, pour mieux faire apparaître les activités liées aux technologies de l'information et de la communication, on distinguera dorénavant le commerce de gros d'ordinateurs, de périphériques de logiciels, d'équipements et composants électroniques.

- Tout en restant cohérent avec la NACE, d'autres modifications internes à la NAF seront réalisées à la demande des organisations professionnelles ou des services statistiques. Ce sont essentiellement des éclatements ou des regroupements d'éclatements faits en 1993. Ainsi, un éclatement fera désormais apparaître des informations qui intéressent les organisations professionnelles sur la fabrication de composants électroniques.
- Un autre type de modification à l'intérieur de la NAF concernera le contenu des classes : il s'agit du partage entre construction et industrie, qui a longuement été discuté cette année. Le problème concerne le classement des entreprises qui effectuent à la fois de la fabrication et du montage d'éléments de construction. En effet, une exception française figurant dans la NAP 73 et reconduite dans la NAF 93 (et était ainsi contraire au règlement européen) consistait à classer ces entreprises plutôt dans la construction, en fonction d'une règle de partage liée aux quantités physiques respectivement produites pour la vente ou pour être montées sur des chantiers. Cette exception française ne peut perdurer, notamment du fait de l'existence de PRODCOM, mais aussi parce qu'il faut suivre le règlement. Une nouvelle règle de classement a été adoptée. Elle ne retiendra comme activités industrielles que celles qui correspondent à certains critères avec organisation d'atelier et utilisation de personnels spécialisés dans la fabrication.

La révision dite 2002 prendra en réalité effet, pour la France, au 1^{er} janvier 2003. En conséquence, selon un avis de la CNAP, la fin 2001 et toute l'année 2002 seront consacrées en particulier aux travaux de recodification et à la mise en place d'enquêtes pour la mise à jour des codes dans SIRENE. Cela concerne plusieurs dizaines de milliers d'entreprises.

2. La révision 2007

L'opération 2007 sera, elle, une refonte importante des nomenclatures avec modification de structure. Au niveau international, le premier pilotage par les Nations Unies a commencé en juin de cette année, par une réunion du groupe d'experts. Les travaux européens ont à peine commencé, mais il faut souligner qu'un groupe de travail composé ainsi : Eurostat, qui ne représente pas l'ensemble des États membres, les États-Unis, le Canada et le Mexique avec la présence du bureau statistique des Nations Unies, a travaillé pendant toute une année sur la convergence de la NAICS et de la NACE, mais les conclusions ne sont pas encore connues.

En France depuis la réunion de la CNAP du 7 février 2001 qui a marqué le début de la concertation avec les organisations professionnelles demandée par le CNIS, seize autres réunions sectorielles ont été organisées. Elles font toutes l'objet d'un compte rendu détaillé permettant de garder la trace de tout ce qui a été demandé et discuté par les entreprises.

Disposant de documents de synthèse, comme cela avait été décidé lors de la réunion de la CNAP, des réunions transversales seront organisées vers la fin de l'année sur les thèmes qui ont été souvent discutés au cours des réunions sectorielles.

Deux réunions seront probablement organisées sur les liens entre les nomenclatures douanières et les nomenclatures de produits ainsi que sur le lien entre les nomenclatures d'activités et les nomenclatures de produits. De même, les activités liées à l'information et à la communication feront l'objet de réunions *ad hoc*.

La CNAP sera probablement réunie au début de l'année prochaine, sinon pour définir, comme cela avait été prévu, une position française à adopter dans les négociations internationales, la France étant très en avance par rapport aux organismes internationaux et aux Européens, du moins pour acter par exemple les règles de classement correspondant à la révision 2002.

Monsieur Salutro remercie Monsieur Blanc et explique avoir été impressionné par la richesse de l'exposé et par l'avancement des travaux en France.

VII - Projet d'avis de la formation

Madame Saglietti donne lecture des projets d'avis qui seront soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Les cinq projets d'avis lus sont approuvés.

Le Président félicite les intervenants, remercie les participants et lève la séance.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

Documents préparatoires

- Extrait du rapport n° 62 : Avis sur les programmes statistiques 2001 (avis général ; avis de la formation Système productif)
- L'évolution des statistiques infra-annuelles dans le cadre européen (M. EURIAT)
- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 - enquêtes annuelles d'entreprises
 - utilisation des TIC dans le secteur tertiaire
 - utilisation des TIC dans les industries agro-alimentaires

Documents distribués en séance

- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 - valeur des brevets européens
 - enquête SINE 2002

AVIS D'OPPORTUNITE

- Enquêtes annuelles d'entreprise (EAE)
- TIC 2002 : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur tertiaire
- TIC 2002 : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les industries agro-alimentaires
- Enquête sur la valeur des brevets européens
- Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises» (SINE 2002)

Paris, le 22 octobre 2001 n°324/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes annuelles d'entreprise (EAE)

Programme : 2002

Emetteurs :

- INSEE :
 - division commerce
 - division services
- Ministère de l'équipement, des transports et du logement
 - sous-direction de l'observation statistique de la construction
 - sous-direction de l'observation statistique des transports du Ses
- Secrétariat d'Etat à l'industrie :
 - Sessi
- Ministère de l'agriculture et de la pêche :
 - Scees
- Pour les DOM, c'est l'Insee qui réalise l'ensemble des EAE.

Ces enquêtes donnent lieu à interrogation sur un ensemble commun de variables (« tronc commun ») et sur des variables spécifiques aux services statistiques, et font l'objet de méthodes de traitement harmonisées, sous la coordination de la division «harmonisation d'enquêtes auprès des entreprises » (direction des statistiques d'entreprises de l'Insee).

Au cours de la réunion du 17 octobre 2001, la formation Système productif a examiné les projets d'enquêtes en référence.

Objectifs généraux de l'enquête :

Cette opération est une opération renouvelée, qui a pour objectif la connaissance de la structure et des activités des entreprises, en particulier par une description de leur compte de résultat, de l'emploi, des investissements, des activités exercées et des caractéristiques des établissements.

Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats :

Les EAE permettent de répondre au règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises. Elles répondent également aux besoins d'analyse macro-économique (comptes nationaux en particulier) et à de multiples besoins d'analyse sectorielle.

Principaux thèmes abordés :

Un certain nombre de questions sont communes à l'ensemble de ces enquêtes, et concernent les sujets suivants :compte de résultat, emploi, investissements.

Des thèmes spécifiques sont également étudiés pour chacun des services enquêteurs.

Place dans le dispositif statistique :

Cette enquête annuelle est l'enquête de référence pour les statistiques structurelles d'entreprises. Elle permet également d'alimenter le répertoire Sirene pour le classement sectoriel des unités, et de fournir des informations sur les branches d'activité.

Unités enquêtées :

Entreprises de l'industrie, des IAA et exploitations forestières, de la construction, de transport, du commerce et des autres services (y compris DOM). Pour l'industrie, les IAA et les exploitations forestières, l'enquête se limite aux entreprises de plus de 19 salariés (plus de 9 pour les coopératives agricoles) ou plus de 35 millions de Francs de chiffre d'affaires (5 millions d'euro à partir de 2002/2001).

Période :

La périodicité est annuelle. Le questionnaire relatif à l'exercice de l'année n est envoyé au début de l'année n+1 (enquête réalisée par voie postale).

Méthode de sondage, impact sur l'unité enquêtée :

Pour l'industrie et les IAA, l'enquête est exhaustive sur son champ (précisé ci-dessus). Pour le commerce, les services, le transport et la construction, l'enquête est exhaustive au-delà d'un certain seuil (grandes entreprises), et réalisée par sondage en dessous. De plus, depuis 1996, un dispositif (« stratégie petites entreprises ») a été mis en place, afin d'alléger la charge pesant sur les petites entreprises : une année sur deux, on fait l'enquête, et l'autre année on utilise les données collectées par la DGI dans la déclaration annuelle de résultats des entreprises interrogées précédemment.

Les entreprises peuvent transmettre une photocopie de leur déclaration fiscale pour la partie compte de résultats / immobilisations, afin de réduire le temps consacré au remplissage du questionnaire.

Le tirage de l'échantillon utilise l'outil de coordination Ocean, qui répartit les entreprises entre les services enquêteurs et permet de renouveler par moitié la partie échantillonnée à chaque enquête. L'échantillon de l'EAE 2001 réalisée sur l'exercice 2000 concerne 240 000 entreprises (y compris DOM), parmi lesquelles 180 000 ont fait l'objet d'une collecte par questionnaire.

Diffusion des résultats :

Plusieurs supports de diffusion existent : des « quatre pages » (les premiers sortant en juillet de l'année n+1 (cas du Sessi et du Scees) pour une enquête réalisée sur l'exercice n), et des publications plus complètes (y compris cédéroms). On trouve également des résultats sur les sites Internet des différents services. Les fichiers d'enquêtes servent à alimenter le fichier Suse et la base de données Alisse. Enfin, des retours sont envoyés aux entreprises enquêtées, qui permettent à l'entreprise de se situer par rapport aux entreprises de son secteur.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris, le 22 octobre 2001 n°327/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

TIC 2002 : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur tertiaire

Programme : 2002

Emetteur : Département des activités tertiaires de l'INSEE

Le projet d'enquête en référence a été présenté à la formation Système productif, lors de la réunion du 17 octobre 2001

Objectifs généraux de l'enquête

Observer l'utilisation, par les entreprises du secteur tertiaire, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier en matière de commerce électronique. L'enquête s'attachera à cerner les fonctions pour lesquelles les entreprises utilisent internet ou d'autres outils TIC, et l'intensité de cette utilisation de manière à apprécier leur impact sur le fonctionnement et l'organisation de l'entreprise.

L'enquête projetée s'inscrit dans les travaux de comparaison internationale en matière d'utilisation des TIC par les entreprises, qui font l'objet de groupes de travail à Eurostat et à l'OCDE.

Origine de la demande

Le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Didier Lombard) a recommandé le déploiement et la poursuite d'enquêtes thématiques régulières sur l'utilisation et l'impact des NTIC sur l'économie. Le tableau de bord de l'innovation du MINEFI, ainsi que le tableau de bord du commerce électronique, dont la mise en place est pilotée par la Mission pour l'économie numérique (M. Guillaume), supposent l'actualisation et le suivi d'indicateurs de diffusion des TIC au sein des entreprises. Des questionnaires de comparaison internationale sur ce thème sont également élaborés par Eurostat et l'OCDE.

Principaux thèmes abordés

Le développement des nouvelles technologies (internet, intranet, extranet, progiciels de gestion intégrée, vidéoconférences, centres d'appels...) et l'intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; les types d'utilisation des NTIC (commerce électronique, partage et échange d'information) ; les principaux services utilisateurs des NTIC au sein de l'entreprise ; l'impact des NTIC sur l'organisation de l'entreprise.

Unités enquêtées et champ de l'enquête

L'unité de collecte sera l'entreprise. Le champ couvrira le commerce, les services marchands non financiers, et les services financiers.

Période de collecte et services réalisant la collecte

La collecte aura lieu au 4^{ème} trimestre 2002. Elle sera réalisée par les équipes de l'INSEE en charge de la collecte de l'EAE.

Impact sur l'unité enquêtée

Un questionnaire postal d'environ 4 pages est visé, avec essentiellement des questions qualitatives. On cherchera à obtenir un questionnaire pouvant être rempli en une demi-heure en moyenne ou moins.

Groupe de pilotage

Le groupe de pilotage, qui sera commun avec celui réuni par le SESSI et le SCEES pour leur propre enquête, comprendra des représentants du Secrétariat d'état à l'industrie, du ministère de l'agriculture et de la pêche, de l'INSEE et des organismes professionnels.

Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'entreprise enquêtée sera assuré. Des publications sectorielles ou portant sur l'ensemble de l'industrie, du commerce et des services seront élaborées.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris, le 22 octobre 2001 n°326/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

TIC 2002 : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les industries agro-alimentaires

Programme : 2002

Emetteur :

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Sous-direction des statistiques sur les industries agricoles et alimentaires

Le projet d'enquête en référence a été présenté à la formation Système productif au cours de la réunion du 17 octobre 2001.

Objectifs généraux de l'enquête

Observer l'utilisation, par les entreprises du secteur de la transformation agro-alimentaire, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier en matière de commerce électronique. L'enquête s'attachera à cerner les fonctions pour lesquelles les entreprises utilisent Internet ou d'autres outils TIC, et l'intensité de cette utilisation de manière à apprécier leur impact sur le fonctionnement et l'organisation de l'entreprise.

L'enquête projetée s'inscrit dans les travaux de comparaison internationale en matière d'utilisation des TIC par les entreprises, qui font l'objet de groupes de travail à Eurostat et à l'OCDE.

Origine de la demande

Le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Didier Lombard) a recommandé le déploiement et la poursuite d'enquêtes thématiques régulières sur l'utilisation et l'impact des NTIC sur l'économie. Le tableau de bord de l'innovation du MINEFI, ainsi que le tableau de bord du commerce électronique, dont la mise en place est pilotée par la Mission pour l'économie numérique (M. Guillaume), supposent l'actualisation et le suivi d'indicateurs de diffusion des TIC au sein des entreprises. Les services du Ministère de l'agriculture et de la pêche en charge des secteurs de la transformation agro-alimentaire sont demandeurs d'information sur ce thème. Des questionnaires de comparaison internationale sont également élaborés par Eurostat et l'OCDE.

Principaux thèmes abordés

Le développement des nouvelles technologies (internet, intranet, extranet, progiciels de gestion intégrée, vidéoconférences, centres d'appels...) et l'intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; les types d'utilisation des NTIC (commerce électronique, partage et échange d'information) ; les principaux services utilisateurs des NTIC au sein de l'entreprise ; l'impact des NTIC sur l'organisation de l'entreprise.

Unités enquêtées et champ de l'enquête

L'unité de collecte sera l'entreprise. Le champ couvrira le secteur de la transformation agro-alimentaire (division 15 de la NAF).

Période de collecte et services réalisant la collecte

La collecte aura lieu au 4^{ème} trimestre 2002. Elle sera réalisée par le SCEES.

Impact sur l'unité enquêtée

Un questionnaire postal d'environ 4 pages est visé, avec essentiellement des questions qualitatives. On cherchera à obtenir un questionnaire pouvant être rempli en une demi-heure en moyenne ou moins.

Groupe de pilotage

Le groupe de pilotage, qui sera commun aux trois enquêtes SESSI-INSEE-SCEES, comprendra des représentants du Secrétariat d'état à l'industrie, du Ministère de l'agriculture et de la pêche, de l'INSEE et des professionnels.

Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'entreprise enquêtée sera assuré. Des publications sectorielles ou portant sur l'ensemble de l'industrie, du commerce et des services seront élaborées.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris, le 22/10/2001 n°323/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la valeur des brevets européens

Programme : 2002

Emetteurs :

- Centre A. et L. Walras Institut des Sciences de l'Homme-Université Lyon 2 , et
- LASI-Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
 sous le contrôle méthodologique du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Recherche:
 S/direction des études statistiques, Bureau des études statistiques sur la recherche.

Le projet d'enquête en référence a été présenté à la formation Système productif, au cours de la réunion du 17 octobre 2001

Objectifs généraux de l'enquête : Quelle est la valeur économique des innovations (inventions) réalisées en Europe ? Quels sont les facteurs qui la déterminent ? Ceux qui limitent son ampleur. Peut-on et comment accroître le nombre d'inventions ayant une réelle valeur économique ? Ces questions sont cruciales pour la compétitivité (et donc la croissance et l'emploi) des économies européennes. La capacité à transformer de nouvelles connaissances technologiques en biens et services nouveaux possédant une réelle valeur économique est une condition forte de la compétitivité. Une des hypothèses fondatrices de cette enquête est que le brevet est un bon indicateur pour répondre à ces questions. Ce projet vise à rassembler de l'information à partir d'une enquête sur 10 000 inventeurs localisés dans 6 pays européens (France, Italie, Pays Bas, Espagne, Grande-Bretagne).

Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats : Cette demande émane de la Commission Européenne -Direction de la Recherche et de la Technologie (**EUROPEAN COMMISSION RESEARCH DIRECTORATES**). Ces données pourront être combinées avec d'autres données (comme par exemple les données collectées par le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie) pour répondre à plusieurs questions qui ne sont pas traitées dans les documents de brevets existants et qui ne peuvent être connus que par des enquêtes directes auprès des déposants ou inventeurs. Ces résultats servent à satisfaire les besoins de la Commission "Towards a European Research Area". La richesse des informations collectées peut intéresser la communauté scientifique qui travaille dans le domaine de l'innovation et les décideurs politiques pour définir leur politique de la Recherche.

Principaux thèmes abordés : Cinq grandes questions seront plus systématiquement investiguées :

- la valeur économique des brevets : c'est-à-dire sa capacité à produire un rendement économique et l'estimation de sa grandeur,
- une meilleure connaissance des inventeurs : niveau de formation, références institutionnelles,
- une meilleure connaissance du réseau et du processus de création de connaissance,

- une meilleure connaissance des stratégies de propriété intellectuelle, en particulier si le dépôt de brevet est suivi d'un accord de licence ...etc.,
- les débouchés en termes de politique de la recherche (en particulier en liaison avec les thèmes discutés au sein de la commission "Towards an European Research Area").

Unités enquêtées, champ de l'enquête : Cette enquête porte sur les entreprises et les organismes publics exécutant des travaux de R&D en France. L'échantillon sera d'environ 1500 unités.

Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte : L'enquête est réalisée qu'une seule fois. L'enquête se fera par questionnaire postal avec suivi téléphonique. Les questionnaires sont envoyés par la poste, par le service enquêteur au mois d'avril 2002. La collecte durera jusqu'au mois de décembre 2002.

Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire : Nous estimons que le temps de réponse n'excédera pas deux heures.

Groupe de pilotage : Un groupe de pilotage est en cours de constitution. Il est composé de plusieurs personnalités.

Diffusion des résultats : Les résultats de l'enquête sont utilisés pour faire une étude par notre centre de Recherche. Cette étude sera présentée sous la forme d'un résumé (« abstract ») pour diffusion dans la Note d'information du Ministère de l'Education Nationale et Ministère de la Recherche. La Commission Européenne et chaque unité enquêtée sont les destinataires de l'étude.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**, sous réserve que les résultats de l'enquête puissent faire l'objet d'une diffusion tous publics. dans le respect de la confidentialité Le Comité du Label devra vérifier les modalités de diffusion de l'enquête dans le dossier qui lui sera soumis.

Paris, le 22 octobre 2001 n°325/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises» (SINE 2002)

Programme : 2002.

Emetteur : INSEE - Unité «Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements
- division Administration du Répertoire SIRENE et Démographie des Entreprises.

Le projet d'enquête en référence a été présenté à la formation Système productif, au cours de la réunion du 17 octobre 2002.

Les entreprises concernées sont celles (personnes morales ou physiques) qui ont été créées ou reprises au cours du premier semestre 2002.

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la troisième série d'un dispositif initialisé en 1994. Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...). Il se décompose en trois étapes reposant sur trois interrogations successives : 2002, puis en 2005, et en 2007 pour les unités survivantes.

Elle permettra également de cadrer les données de suivi (taux de survie des entreprises, renouvellement du parc) et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux...), nationalement, régionalement et sectoriellement.

Enfin elle permettra d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises entre 1994, 1998 et 2002.

L'enquête répond à une demande forte des organismes gouvernementaux, locaux et consulaires. Les chambres de commerce, les banques, les conseils régionaux, l'APCE, l'ANVAR, le Ministère du travail, le Secrétariat d'État chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat ont un besoin d'information important en la matière afin d'orienter leur politique.

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2002 abordera les mêmes thèmes que celui de 1994 et de 1998 :

profil du créateur, conditions de création, recours aux conseils, aux formations, étude du projet, obtention d'aide, création ou reprise, montant des investissements, recours aux financements bancaires, raison du choix de la localisation, descriptif de l'entreprise et de son activité.

Les questionnaires d'évolution, envoyés en 2005 et en 2007 porteront sur :
le taux de survie, l'évolution de l'activité de l'entreprise, l'évolution des effectifs, les investissements et le mode de financement de ces investissements, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées par l'entreprise, la stratégie de l'entreprise, les conditions de son développement.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées ou reprises entre le 1er janvier et le 30 juin 2002, appartenant au champ industrie, construction, commerce, services (ICS) hors holdings. Afin d'être représentatif au niveau sectoriel régional, l'échantillon interrogé comprendra environ 40 000 entreprises et sera coordonné avec ceux des autres enquêtes auprès des entreprises, non seulement pour 2002 mais également pour 2005 et 2007.

La collecte sera organisée par le biais d'un questionnaire papier de 4 pages variant selon l'enquête (2002, 2005 ou 2007). Pour l'enquête de 2002, les envois devraient avoir lieu la première quinzaine de septembre 2002.

Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 30 mn.

Le groupe de pilotage est constitué des représentants des organismes suivants :

APCE (Association Pour la Création d'Entreprises), APCM (Assemblée Permanente des Chambres de métiers), MRCE (Mission Régionale Pour la Création d'Entreprise), Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Secrétariat d'État chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat, Université de Paris Dauphine, Université de Marne la Vallée, Conseil Régional, Chambre de Commerce et d'Industrie, BDPME (banque du développement des petites et moyennes entreprises), Banque de France, France Initiative réseau

INSEE :

division ARDE, Département des activités tertiaires, Département de l'Action Régionale, Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité, Pôle de compétence de Nancy, Centre National Informatique de Nantes,
Direction Régionale : Service Statistique, Service Études et Diffusion

Cette troisième enquête donnera lieu, à partir de la mi-2003, à plusieurs publications d'INSEE Première, d'un CD-ROM rassemblant les tableaux de résultats, de nombreux articles en région, et à une reprise massive de la presse spécialisée ou dans des publications d'organismes comme les C.C.I., les banques, l'APCE...

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

L'évolution des statistiques infra-annuelles dans le cadre européen

La réalisation des statistiques conjoncturelles de l'Union européenne et de la zone euro repose actuellement sur le règlement (CE) 1165/98 du 19 mai 1998, qui a été évoqué à plusieurs reprises devant la formation. Par rapport au dispositif existant, la France a dû pour se mettre en conformité avec ce règlement :

- mettre en place un dispositif de suivi des prix industriels sur les marchés extérieurs ;
- mettre en place un dispositif pour produire des indices d'entrées de commande pour l'industrie au plus tard fin 2002, la fin de la période de transition prévue en 2003 par le règlement ayant été avancée par décision du conseil des ministres de l'économie et des finances (ECOFIN) ;
- produire des indices trimestriels sur les heures travaillées, à partir de l'enquête ACEMO, et sur les traitements et salaires, à partir de sources administratives ;
- réduire à deux mois les délais de production des indices de chiffres d'affaires et se préparer à produire ces indices pour les marchés intérieurs et extérieurs ;
- réduire à un mois et quinze jours calendaires le délai de production de l'indice de la production industrielle avant la fin de 2001, en vertu là encore d'une décision du conseil ECOFIN visant à raccourcir la période de transition.

Cependant, le règlement tel qu'il a été adopté en 1998 est jugé insuffisant par la Banque Centrale européenne, comme elle l'a indiqué dans un document publié en août 2000 sur les besoins statistiques de l'union économique et monétaire, et le conseil ECOFIN a demandé à Eurostat d'étudier les aménagements légaux à y apporter. Eurostat a formulé dans un document du 15 mai 2001 ses propositions pour l'évolution du règlement de 1998 sur les statistiques conjoncturelles.

Les principales évolutions proposées sont les suivantes, présentées selon les quatre annexes du règlement :

Industrie :

- Ajout d'un indice des prix à l'importation à la liste des variables, dans un degré de détail comparable à celui des prix du marché intérieur et des prix sur les marchés à l'export.
- Eclatement, pour toutes les variables concernées (chiffre d'affaires, entrées de commandes, prix à l'importation, prix à l'export) du marché extérieur des états membres entre pays de la zone euro et reste du Monde.
- Passage des trois indicateurs relatifs au facteur travail (personnes employées, heures travaillées, traitements et salaires) du rythme trimestriel au rythme mensuel.
- Délai de transmission de tous les indicateurs, à un niveau agrégé correspondant à la nomenclature MIG (5 postes) et aux sections de la NACE (C, D, E), réduit à 1 mois et 5 jours, sauf pour les trois indicateurs de facteurs travail pour lesquels ce délai serait de 2 mois.
- Demande de transmission de l'indicateur des heures travaillées après correction des jours ouvrables, et demande des variables " personnes employées " et " heures travaillées " sous forme d'indice et en valeur absolue.

Construction :

- Passage de l'indice de production du rythme trimestriel au rythme mensuel, avec un délai de transmission réduit à 1 mois et dix jours.
- Ajout de l'indice de chiffres d'affaires,
- Extension de la couverture de l'indice du coût de la construction (c'est à dire du coût des facteurs, BT01 en France) pour couvrir à la fois construction et génie civil,
- Demande de transmission de tous les indices de production en brut et en CJO.

Commerce de détail et réparation

- Ajout des variables " traitements et salaires " et " heures travaillées " (au rythme trimestriel et avec un délai de transmission de trois mois).

Autres services

- Ajout des variables " traitements et salaires " et " heures travaillées " (au rythme trimestriel et avec un délai de transmission de trois mois).

Si certaines de ces propositions, relatives aux secteurs de la Construction, du Commerce et des Services ne présentent pas pour le système statistique français de difficultés particulières, la plupart de celles concernant l'industrie supposeraient des modifications considérables du dispositif actuel, et un accroissement de charges pour les entreprises comme pour l'administration. Poserait notamment problème la question des délais de production, qui a déjà été évoquée devant le CNIS à propos de l'indice de la production industrielle, lorsqu'ont été présentées les mesures visant à permettre à la France de respecter les délais prévus par le règlement dans sa forme actuelle.

Ce document a fait l'objet d'une discussion générale lors de la réunion des directeurs de statistiques d'entreprises les 21-22 juin, et d'un premier examen par le groupe de travail des statistiques conjoncturelles les 25-26 juin. Eurostat ne disconvient pas du fait qu'elles présentent un caractère " maximaliste " et considère qu'elles constituent une base de discussion pour un plan d'évolution à moyen-long terme du système européen de statistiques conjoncturelles : cependant, certaines d'entre elles, comme les prix à l'importation et l'éclatement des statistiques concernant les marchés extérieurs entre zone euro et le reste du Monde font partie des priorités retenues par le conseil ECOFIN.

Au cours des deux réunions où ces propositions ont été évoquées, les pays membres ont émis de nombreuses objections et fait état des difficultés considérables que créerait l'application de l'ensemble de ces modifications. A ce stade, seules des considérations générales ont fait l'objet d'accord : nécessité d'étayer la discussion sur les évolutions du règlement par des analyses coût-bénéfices, nécessité d'un rééquilibrage entre l'industrie et les services. Sans préjuger de l'aboutissement du processus de révision du règlement, il a semblé utile d'informer dès à présent le CNIS de l'ampleur des évolutions envisagées.